

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 22 JUIN 2023 Délibération n° 06_22-06-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 16/06/2023 Lieu de la séance : BOUÉE Date de la séance : 22/06/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 24 Procurations : 7 Absents : 5 Nombre de votants : 31
Absents excusés ayant donné procuration à : N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD S. PASCO pouvoir à P. MARTIN D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : A. LE BORGNE Rapporteur : J.L. THAUVIN
Absents excusés : S. MAURE A. JOGUET J. LERAY J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	

DECISION MODIFICATIVE N° 1-2023 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil communautaire a voté en date du 30 mars 2023 les budgets primitifs d'Estuaire et Sillon,

Vu la Commission des Finances du 7 juin 2023, il convient d'apporter des ajustements au budget principal et aux budgets annexes,

Budget Principal

Cette décision modificative vise à :

- Ajuster les prévisions de reprise du résultat de fonctionnement votées en mars avec celui réellement constaté lors du vote du compte administratif (- 3 485,76 €)
- Intégrer des études suivies de travaux (1 000 €)
- Intégrer dans l'inventaire des avances consenties dans le cadre des travaux du Pôle d'Echange Multimodal (55 000 €)

RECETTES		
Fonction - Chapitre - Article	Libellé article	Montant
020-002-002	Résultat de fonctionnement reporté	-3 485,76
022-75-752	Revenus des immeubles	3 485,76
TOTAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Chapitre - Article	Libellé article	Montant
020-041-2128	Autres terrains	1 000,00	020-041-2031	Frais d'études	1 000,00
020-041-2138	Autres immobilisations	55 000,00	020-041-238	Avances et acomptes	55 000,00
TOTAL		56 000,00	TOTAL		56 000,00

Budget Développement Economique

Cette décision modificative vise à régulariser des écritures de TVA déduites à tort en 2019 lors d'une acquisition (2 840.13 €) et assainir le compte de la classe 4 de TVA de 0.58 € en émettant un mandat sur le compte 65888.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Fonction - Chapitre - Article	Libellé article	Montant
90-67-6718	Autres charges exceptionnelles	2 999,00
90-011-605	Achat matériels, équipements, travaux	-3 000,00
90-011-65888	Autres charges de gestion courante	1,00
TOTAL		0.00

Budget Immobilier d'Entreprises

Cette décision modificative vise à :

- Ajuster les prévisions de reprise du résultat d'exploitation votées en mars avec celui réellement constaté lors du vote du compte administratif (+ 304.98 €).
- Prendre en compte la modification des imputations des loyers perçus lors des rattachements fin 2022 (215 400 €).
- De modifier les prévisions relatives au transfert de quote-part de subventions pour tenir compte d'intégration à la demande du comptable (24 500 €).
- La section d'exploitation est équilibrée en modifiant le prévisionnel des loyers (- 24 804.98€).
- La section d'investissement est équilibrée en modifiant le prévisionnel des autres dettes (- 24 500 €).

SECTION D'EXPLOITATION			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Chapitre - Article	Libellé article	Montant
67-6718	Autres dépenses exceptionnelles	215 400,00	002-002	Résultat d'exploitation reporté	304,98
			70-7083	revenus des activités	215 400,00
			75-752	Revenus des immeubles	-24 804,98
			042-777	Quote part transfert subventions	24 500,00
TOTAL		215 400,00	TOTAL		215 400,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant
040-13918	Transfert subvention d'investissement	24 500,00
16-1687	Autres dettes	-24 500,00
TOTAL		0,00

Budget Electricité

Cette décision modificative vise à ajuster les prévisions de reprise du résultat d'exploitation votées en mars avec celui réellement constaté lors du vote du compte administratif (+ 50.10 €).

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant
002-002	Résultat d'exploitation reporté	-50,10
011-6061	Electricité	50,10
TOTAL		0,00

Budget Déchets

Cette décision modificative vise à ajuster les prévisions de reprise du résultat d'exploitation votées en mars avec celui réellement constaté lors du vote du compte administratif (- 915.25 €).

SECTION D'EXPLOITATION		
RECETTES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant
002-002	Résultat d'exploitation reporté	-915,25
70-706	Redevance incitative	915,25
TOTAL		0,00

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :


- ☛ D'APPROUVER la décision modificative n°1-2023 présentée ci-avant,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 23 juin 2023

A. LE BORGNE
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 29 JUIN 2023
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 29 JUIN 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU